

MOUREAUX (Philippe), *Les comptes d'une société charbonnière à la fin de l'Ancien Régime (La Société de Redemont à Haine-St.-Pierre - La Hestre)*, Commission Royale d'Histoire, in 8^o-, Bruxelles 1969, 248 pages (Introduction de 69 pages, 33 documents de 1755 à 1789 - Index onomastique - Glossaire).

M. Moureaux a parfaitement raison : pour faire avancer la connaissance des charbonnages du Hainaut sous l'Ancien Régime, il faudrait des monographies. C'est surtout vrai pour le Borinage que Gonzalès Decamps a fort bien étudié dans son ensemble au siècle dernier. Le livre de Jules Monoyer sur le bassin du Centre "est loin d'avoir l'ampleur de celui de Decamps" (pp. 7-8) mais l'histoire industrielle de cette région a bénéficié des monographies de deux charbonnages -Houdeng et Mariemont-Bascoup- rédigées à partir d'archives anciennes de ces sociétés ainsi que des fonds provinciaux des Archives de l'Etat à Mons aujourd'hui disparus. On n'insistera jamais assez sur la terrible perte causée par l'incendie qui, en 1940, a détruit la majorité des archives anciennes du Hainaut; de plus, les archives propres de charbonnages n'ont pas été sauvées en temps utile et, encore à l'heure actuelle, faute de place dans les dépôts, des destructions sont systématiquement opérées alors que les problèmes ne sont pas complètement analysés. Il serait souhaitable qu'un fonds complet de charbonnage soit entièrement conservé !

M. Moureaux attire l'attention sur l'intérêt des archives de la Chambre des Comptes et du Conseil des Finances; certes, la Chambre des Comptes, gestionnaire des intérêts du souverain, en tant que seigneur de nombreuses exploitations charbonnières, a conservé des données à interpréter et le Conseil des Finances a tranché bien des conflits. Rien ne remplacera les archives privées que la sagacité d'un chercheur peut encore découvrir. Aussi, personne ne doutera de l'utilité des 7 comptes édités par M. Moureaux, comptes confiés aux Officiers Comptables du souverain à l'occasion d'un litige. Nous ferons toutefois une réserve essentielle : l'utilité de l'édition se situe plus sur le plan institutionnel que sur le plan économique. Le litige, dont M. Moureaux analyse méticuleusement la genèse, dans son in-

roduction, éclata en 1789 et on s'étonne que la comptabilité fournie pour vérification couvre -très partiellement d'ailleurs- les années 1761-1769 ! Mais le charbonnage avait rencontré bien d'autres aléas que l'auteur narre aussi par le menu et qui expliquent la rédaction de documents rédigés par les autorités centrales -Conseil des Finances, Chambre des Comptes, Conseil du Gouvernement général- et édités à la suite des comptes (n^{os} 29 à 33).

Enfin, M. Moureaux a trouvé dans les archives de l'Inspection des Mines du XIX^{ème} siècle, des copies de plusieurs conventions qui sont à l'origine de la constitution de la société d'Haine-St.-Pierre-La Hestre (1755) puis de la société de Rédemont (1756) -qui obtint en 1761 la concession supplémentaire d'une terre domaniale- et enfin de la société d'Haine-St.-Pierre-La Hestre et de Rédemont (1773) (n^{os} 1 à 15). En réalité, les complications naquirent du mode de concession qui, en Hainaut, appartenait au seigneur (cfr. demande d'autorisation, document n^o 1); ce dernier prenait comme redevances un "cens" fixe et un "entrecens" proportionnel à la production. Les seigneuries étant passablement enchevêtrées, les exploitants n'hésitèrent pas à enlever du charbon sous une seigneurie voisine, appartenant au domaine du souverain, tout en ne payant pas d'entrecens. Ailleurs, les travaux provoquèrent le détournement des eaux des fontaines du parc de Mariemont que Charles de Lorraine venait d'aménager à grands frais. Ces conflits, s'ils ont l'avantage de montrer les entraves suscitées par la législation de l'Ancien Régime, sont beaucoup moins intéressants que les documents auxquels ils ont donné naissance. On retiendra surtout les considérations sur la part respective des divers actionnaires participant à la gestion de la société : c'est la première fois qu'une documentation de cet ordre est mise en oeuvre. La première société -Haine-St.-Pierre-La Hestre- de 1755, comptait 8 associés; la deuxième -celle de Rédemont- 4 seulement des 8 premiers en 1756 auxquels, en 1757, s'adjoignit un 5^{ème} associé, puis un 7^{ème} en 1763; la fusion de 1782 porta le nombre d'associés à 11. Ces modifications répondent à des extensions de capital nécessitées par les travaux miniers. M. Moureaux insiste fort sur le caractère capitaliste de ces sociétés; ces comptes, écrit-il, "contribuent à une meilleure connaissance des débuts du capitalisme dans nos régions". Sur ce point, il faudrait s'entendre. La notion de capitalisme est ambiguë et complexe. Pour Pirenne et d'autres médiévistes, des formes de capitalisme existaient déjà dans l'économie médiévale. Il y a longtemps aussi, Henri Hauser a beaucoup insisté sur l'essor des capitaux à partir du XVI^{ème} siècle et dans notre pays, M. Lejeune a montré que l'on rencontre chez des entrepreneurs liégeois des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, la mentalité dite

capitaliste. Pour ce qui est des charbonnages du Hainaut, des groupes de marchands collaboraient à la gestion de certaines exploitations depuis le XVI^{ème} siècle. Certes, la société de Rédemont, malgré sa taille réduite, a une structure institutionnelle analogue d'ailleurs à celle de Houdeng-Goegnies qui doit constituer un des chaînons entre les premières formes de capitalisme et le capitalisme industriel du XIX^{ème} siècle. D'autant que les contrats d'Houdeng Goegnies datent de la fin du XVII^{ème} siècle, je vois là plutôt continuité qu'innovation. A cet égard, l'innovation décisive sera bien plus la société anonyme. De même, pour ce qui est de la mentalité capitaliste, l'histoire de Rédemont dénonce plutôt la continuité que la rupture.

M. Moureaux établit une distinction entre les techniciens responsables, les bourgeois à mentalité mercantile (p. 53) qui supervisent la gestion et les nobles qui se contentent de toucher les intérêts de l'argent investi. N'est-ce pas tomber dans les idées généralement reçues et s'écarter des textes ? Parmi les nobles, la mentalité diffère entre un aristocrate de la condition la plus élevée, comme le comte de Mastaing, haut dignitaire à la cour et Emmanuel de Gougny, prévôt de Binche. On sait d'ailleurs que de Behault, prévôt de Mons à la même époque, non seulement entra dans des sociétés charbonnières du Borinage, mais se mêla aussi de commerce de charbon. Dans le cas étudié, il faut surtout souligner l'attitude du seigneur de La Hestre qui, tout en étant un Carondelet, porte un jugement (très exact sur le plan économique) sur les activités de la société : "La pauvreté des associés est donc le vrai obstacle à la perfection des ouvrages..." (p. 32). Il souhaite plutôt les confier "à une société sérieuse composée de gens riches et intelligents" et veille attentivement à ses redevances avant d'acquiescer lui-même des parts (pp. 34-36). Soulignons que les 1254 livres d'entrecens (1761-1762, pour 10 mois) n'étaient que de 30 % à peine inférieurs aux dividendes des deux plus gros actionnaires (1/3 des bénéfices, c'est-à-dire plus ou moins 1660 livres). Certes, l'exercice en question semble avoir été avantageux et, plus tard, le seigneur se plaint d'avoir été dupé. Comme l'écrit lui-même M. Moureaux, les institutions d'Ancien Régime restent contraignantes. Si elles constituent un handicap qui ne permet pas de comparer cette forme de capitalisme au capitalisme du XIX^{ème} siècle, la mentalité du seigneur, par contre, paraît tout autant tournée vers l'efficacité que celle des responsables bourgeois. L'auteur prend un autre élément en considération : le degré d'organisation de la comptabilité. Les comptes, qu'il a dénommés comptes de pertes et profits, donnent certes une bonne vue globale de l'affaire. Ils n'en sont pas moins d'une composition fort simple; les recettes de vente du charbon sont mises à part et il en est de même pour les dépenses

de main d'oeuvre. Quant aux autres postes, ils sont énoncés pêle-mêle et c'est M. Moureaux lui-même qui a regroupé les différents types de dépenses (1). Pour ce qui est de la technique, la documentation réunie donne des vues très précises des méthodes d'extraction et d'exhaure. Les "fameuses pompes à feu" n'ont pas tenté les exploitants d'Haine-St.-Pierre-La Hestre et on leur reprochera encore en 1807 ce refus de modernisation qui aurait provoqué, d'après l'auteur, à longue échéance le déclin de la société (pp. 48-49). Il faut aussi souligner à cet égard que, dès 1773, l'éventualité du placement d'une machine à feu avait été envisagée à La Hestre.

De toutes façons, nous suivons l'auteur en constatant que la société de Rédemont n'a pas fait preuve, sur le plan technique, de cette audace qui, aux yeux de certains, caractérise la mentalité capitaliste.

Bref, s'il est loin de notre esprit de nier le grand intérêt des documents réunis, on ne peut admettre que la société de Rédemont ait été une société d'un type capitaliste nouveau.

Enfin, si la comptabilité, surtout, a permis de bien comprendre l'organisation et les activités de l'entreprise, il faut déplorer que ces comptes, en petit nombre et de type différent, n'apportent pas ce qui est si rare et si apprécié des spécialistes de l'histoire économique, à savoir des séries de prix ou de quantités. M. Moureaux n'est pas responsable des défauts de la documentation qu'il a eu l'heur de découvrir, documentation qui n'en est pas moins fort précieuse et utile.

M. BRUWIER.

(1) Il fait un tableau des dépenses diverses de 1762-1763 - p. 63. Pourquoi ne pas y ajouter le chiffre des dépenses de main d'oeuvre ?